

**Procès verbal de la réunion du conseil municipal**  
**du 13 juin 2024 à 20h30**

**Étaient présents :**

- M. Jean-Claude FOUCHÉ, Maire, Président de la séance,
- M. Alain DELVERT, 1<sup>er</sup> adjoint du Maire,
- M. Gérard GARRIGOU, 3<sup>ème</sup> adjoint du Maire,
- M. Patrick BERNARD, conseiller municipal,
- M. Jean-Paul BLADIER, conseiller municipal,
- M. Christian DIAS DE SOUSA, conseiller municipal,
- M. Martin LANDMAN, conseiller municipal,
- M. François LE GOFF, conseiller municipal,
- Virginie LE ROY, conseillère municipale,
- M. Baptiste MAES, conseiller municipal,
- M. Philippe MORIZE, conseiller municipal,
- Mme Aurélie NICKERT, conseillère municipale,
- Mme Eliane POIGNET, conseillère municipale,

**A donné pouvoir :**

- Mme Sandrine FRAYSSE donne pouvoir à M. Patrick BERNARD

**Excusée :**

- Mme Josiane GUITOU

**Mme Aurélie NICKERT est nommée secrétaire de séance à l'unanimité des présents.**

**[Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 2 mai 2024](#)**

Une erreur de date a été signalé et rectifié.

Le PV est approuvé à l'unanimité et signé par les membres présents.

## Délibération avis du Conseil Municipal sur l'arrêt du projet PLUI-H

Rapporteur : Mr le Maire

### à l'unanimité

Monsieur le Maire explique à son conseil municipal qu'en élaborant un PLUi-H, CAUVALDOR a pour ambition de créer un projet d'urbanisme et d'habitat cohérent, qui articule les politiques sectorielles communautaires et les différentes échelles du territoire. Véritable document de planification, le PLUi-H étudie le fonctionnement et définit les objectifs et les enjeux du territoire, construit un projet de développement respectueux de l'environnement et le formalise dans des règles d'utilisation des sols.

Conformément aux modalités de collaboration entre CAUVALDOR et ses communes membres, définies lors de la délibération prescrivant le PLUi-H, les conseils municipaux ont pris connaissance des trois documents règlementaires (zonage, règlement écrit et OAP sectorielles de niveau 1) proposés avant l'arrêt du dossier en conseil communautaire (envoi aux communes par courriels des 12.02.2024 et 20.03.2024).

Conformément aux dispositions du Code de l'urbanisme et notamment des dispositions des articles L 153-15 et R 153-5, le projet de PLUi-H tel qu'arrêté par délibération du Conseil Communautaire de CAUVALDOR le 22/04/2024 est soumis à l'avis des communes, qui dispose de trois mois à compter de l'arrêt du projet pour faire connaître leur avis, soit jusqu'au 22/07/2024.

### **Le conseil municipal décide :**

- De prendre acte des documents présentés (règlement, zonage et OAP) ;
- De donner un avis favorable sur le projet de PLUI-H tel qu'arrêté par le Conseil Communautaire de CAUVALDOR du 22/04/2024.

Avis favorable sans remarques (11 conseillers)

Avis favorable avec remarques (3 conseillers)

## Délibération ciné belle étoile 2024

Rapporteur : Mr le Maire

### à l'unanimité

Monsieur le Maire présente à son conseil municipal que dans le cadre de sa compétence la communauté de communes Cauvaldor a lancé le 5 mars 2024 l'appel à candidature « Ciné Belle Étoile » à destination des communes du territoire. Le but étant de contribuer à la mise en place d'une programmation cinématographique en plein air, gratuite, ouvert à tous, entre juillet et août 2024.

la communauté de communes s'engage à financer 750€ du coût de la séance (soit 60%). Reste à charge pour la commune de Lanzac 500€ (soit 40%).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à l'opération.

### Délibération contrat de détachement individuel de personnel

Rapporteur : Mr le Maire

#### à l'unanimité

Monsieur le Maire rappelle à son conseil municipal qu'une convention de stage portant sur la période du lundi 13 mai 2024 au 31 mai 2024 avec l'ESAT du Pech de Gourbière de Rocamadour afin de mettre à disposition une personne pour exécuter les tâches comme mentionnées ci-dessus.

Monsieur le Maire explique que cet agent donne pleinement satisfaction. L'organisme ESAT peut proposer une mise à disposition pour la mairie de Lanzac sous la forme d'un détachement individuel. La commune s'engage à favoriser l'insertion et l'amélioration de ses compétences professionnelles.

Monsieur le Maire propose de signer un contrat de détachement individuel de personnel, qui prend effet à compter du 3 juin 2024 et se terminera le 31 août 2024. Le montant salarial horaire est fixé à 2.657 € HT charges comprises, défraiement kilométrique en sus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire de signer tous documents relatifs à ce dossier.

### Délibération ajout points lumineux à Laborie

Rapporteur : M. le Maire

#### à l'unanimité

Monsieur le Maire présente à son Conseil Municipal un projet d'extension du réseau d'éclairage public avec ajout de 2 points lumineux et une armoire sur la route de Laborie pour un montant de 9 900,00 € HT.

Le financement de ces travaux est supporté à 50% par Territoire Energie LOT soit 4 950.00 euros, les autres 50% sont à charge de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire de signer tous les documents.

### Devis SAUR pour remplacement poteau incendie

Rapporteur : M. le Maire

#### à l'unanimité

Monsieur le Maire explique à son conseil municipal que lors d'un passage à l'épaveuse, le poteau incendie situé au chemin des Caussillous a été abîmé. La commune a demandé un devis à la SAUR pour le remplacer. Le devis s'élève à un montant de 2 850.00€ HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire de signer le devis.

### Devis Noé Sécurité pour remplacement et recharges d'extincteurs

Rapporteur : M. le Maire

Monsieur le Maire informe son Conseil Municipal de la nécessité de réaliser le renouvellement des extincteurs dans l'ensemble des bâtiments communaux.

Un devis de la société Noé sécurité est présenté pour un montant de 1 194,20€ HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire de signer le devis.

### Devis pour différents panneaux de voirie

Rapporteur : M. le Maire

#### à l'unanimité

Monsieur le Maire propose à son conseil municipal de sécuriser les secteurs de « la route de Laborie » et de « la route impériale » en aménageant des zones de circulation à 30km/h. Il est donc nécessaire d'acheter les panneaux de signalisation correspondant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accepter la proposition de Monsieur le Maire et de choisir l'entreprise SIGNAUX GIROD pour un montant de 2 209,93 € HT.

En plus des panneaux, il y aura des marquages au sol. Pour la route impériale, le STR doit nous prêter des plots pour faire les chicanes courant juillet.

Un courrier sera distribué à tous les habitants de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire de signer le devis.

### Devis téléalarme pour le monte-charge

Rapporteur : M. le Maire

#### à l'unanimité

Monsieur le Maire informe son conseil municipal que la société ERMHES qui gère la maintenance du monte-charge, nous a informé que l'élévateur nécessite l'installation de certains éléments, garantissant la **sécurité** des utilisateurs, afin de prévenir le risque d'enfermement, dont voici l'extrait :

*« Pour demander une aide extérieure, les usagers doivent disposer sur la plate-forme d'un dispositif facilement identifiable et accessible prévu à cet effet. Ce dispositif doit permettre d'établir une communication vocale bidirectionnelle par un contact permanent avec un service de secours »*,

Le devis présenté est de 1434,30 € H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire de signer le devis.

### Devis vitrines et fauteuil de bureau

Rapporteur : M. le Maire

#### à l'unanimité

Monsieur le Maire explique à son conseil municipal la nécessité de changer les vitrines d'affichage sur la commune et changer les fauteuils des secrétaires.

La société ALEC COLLECTIVITÉS nous a envoyé un devis de 2117,40 H.T. pour les 12 vitrines et un devis pour 2 fauteuils de bureau pour 614,16 € H.T.

Il faudrait aussi prévoir la possibilité de pouvoir changer seulement le plexiglas des vitrines dans le futur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire de signer les devis.

### Proposition Mutuelle santé

Rapporteur : M. le Maire

Monsieur le Maire informe son conseil municipal que les assurances AXA proposent de mettre en place une offre promotionnelle Assurance Santé sur la commune. En contrepartie, la commune doit signer une convention ou elle s'engage à informer les habitants de la commune de cette offre qui porte sur une remise de 20% sur tous nouveaux contrats.

Une discussion se tient sur le rôle de la commune à porter une telle communication et de sa responsabilité.

13 contre et 1 pour.

### Questions diverses :

- Mise en place d'un remboursement par CAUVALDOR des dépenses payées par la commune contre la lutte contre le frelon asiatique, il y aura une participation à hauteur de 50 % de la facture acquittée dans la limite de 100 € T.T.C. par nid de frelons exterminé.
- EPIDOR achète un terrain à LANZAC dans la couasne de Gimel (côté rivière), terrain ayant été réaménagé dans le cadre des travaux réalisé en 2014 avec l'enlèvement des enrochements et nettoyage des bras morts de la Dordogne.
- Laurent ROULLAND demande son renouvellement de sa mise en disposition pour une durée de 1 an.

Le Maire,  
**Jean-Claude FOUCHÉ**

Secrétaire de séance  
**Aurélie NICKERT**